



L'EXORCISTE DE LA REYNE.

Faisant voir,

- I. Que la Reyne est possédée par le Mazarin, & que ses inclinations sont esclaves sous la tyrannie de ce Lutin de Cour.
- II. Qu'on ne peut dire sans extrauagance que l'autorité du Roy est engagée à la protection du Mazarin.
- III. Que les inclinations generalles des peuples sont preferables aux inclinations particulieres de sa Majesté.
- IV. Que les volonteZ contraires, aux Princes, aux Parlemens & aux peuples vnis, ne font point les volonteZ du Roy.

M. DC. LII.





L'EXORCISTE DE LA REYNE.

LA verité n'est plus belle, à moins qu'elle ne soit toute nuë: quelque éblouissante que soit sa beauté, nous auons les yeux assez forts pour en regarder fixement les éclats, & nous ne sommes plus en estat que de ne pouuoir point souffrir des deguisemens, quelques agreables que les flateries les ayent rendus par les adresses politiques de leur complaisance.

Le silence n'est bon que lors que les parolles sont inutiles. Il faut parler lors qu'on ne peut plus souffrir: ne dire mot, & souffrir beaucoup c'est estre ou trop lache ou trop insensible: l'un & l'autre est dans l'extremité: Ce n'est point estre respectueux que d'estre lache: Ce n'est point estre fidelle que d'estre insensible: si le respect & la fidelité sont deux vertus ou politiques ou Chrestiennes, tout ce qui les destruit doit estre censé parmy les vices.

Je ne scaurois souffrir vn respect tremblant, disoit Cesar parlant à Dosabella; quiconque me flate, me veut surprendre: quiconque me veut surprendre, veut alterer ma iustice, quiconque en veut à ma iustice est mon ennemy: l'Emper-Gratian âgé de 22. ans, dit à vn courtisan qui luy donnoit vne experience de 60. ans, qu'il auoit mauuais dessein contre luy, puis qu'il venoit renuerser sa raison par vne fausse creance du contraire dont il estoit conuaincu. Hephestion n'estoit dans le cœur d'Alexandre, au raport de Iustin, que parce qu'il portoit le sien sur son front, & que parmy toutes ses ignorances, celle de mentir estoit la plus inuincible.

Preuons nous du mauuais temps, pour faire renaistre par nostre sincerité le siecle de ces Braues. Reestabliſſons le Trône de la verité, pour raffermir celuy des Louys qui n'est esbranlé que par la fourbe: & commençons à ne mentir point, quoy qu'avec respect, en parlant librement sur la pro-rection dont la Reyne honore le Cardinal Mazarin.

I. Pour moy i'opine sans trembler, & ie ne fais point de doute de soustenir que la Reyne est possédée par le Mazarin; & que ce Lutin de Cour opere dans l'esprit de cette Princesse, tout ce que les demons operent dans les corps de ceux dont ils se sont emparés.

Auant due de prouuer cette verité. Je dis avec Arnobe qu'un homme qui a la puissance en main & qui n'a pas la bonté dans le cœur, est pire qu'un demon, lequel avec vne mauuaise volonté ne peut nous faire qu'autant de mal, qu'il luy en est permis par un bras superieur. Saint Gregoire le Theologien parlant de Iulien l'Apostat, disoit que si Tertulien eût esté de son temps il eut eu quelque raison de dire, que les Anges bons & mauuais estoient corporels, parce qu'aparcemment cet Empereur, s'il n'estoit un demon naturellement, tel estoit un demon incarné.

Un homme qui peut tout ce qu'il veut, & qui ne veut que ce qu'il ne deuroit pas pouuoir: à quoy se borne-t'il qu'à la lassitude? il ne cesse iamais de faire du mal, que lors qu'il en est las; Et c'est pour lors seulement qu'il commence à vouloir ce qu'il ne peut point, parce que ses bras ne peuuent point seconder ses vœux.

Caligula souhaittoit vne teste à tous les Romains, afin de les decapiter d'un seul coup de cousteau, si ses bras n'eussent esté plus cours que ses desirs, ce Tiran eut fait dans un moment ce qu'Hannibal ne peut pas faire; en beaucoup d'années.

Que voudroit le Mazarin? non pas moins que cela: que les Princes, que les Parlemens & que les peuples n'eussent qu'une teste qui fut à sa deuotion; il seroit bien tost sans ennemis, & la plus longue de ses piques honorée de toutes les despoüilles de l'Estat.

22823

Est-il de Demon plus enragé que celuy-là ? il a sucé tout le plus pur sang de l'Estat; il a deuoré toute la plus belle substance de nos peuples; il a espuisé tout ce que nous auions de beau & de bon dans nos finances; il a corrompu toute la cahdeur de nostre genie; il a mis les François & leur Roy à la bezace: C'est vn demon; & c'est vn demon des plus hydropiques: Il n'est pas encor rassasié de mal faire, & par ce qu'il est des François qui viuent encor, il faut qu'il les diuise pour les faire entregorger les vns les autres; & pour boire à plus longs traits dans les torrens qui decouleront du grand carnage des guerres ciuilles.

Voila le lutin de la Reyne; voila le Demon qui la possède en maistre. S. Gregoire le Faimiraelles raporte, qu'il y auoit vn Demon dans Neocesarée, qui ne faisoit souhaiter au corps dont il s'estoit emparé que des seditions & des tumultes, & qui mesme l'entrainoit souuent par les rues avec des hurlemens qui metoient en alarme tous les quartiers: que fait le Mazarin? qu'inspire-t'il à la Reyne: que des diuisions que des reuoltes, que des massacres: Ne la fait-il pas courir par toutes les villes du Royaume avec vn effroy, qui les menacc toutes de combustion.

Il en est tout de mesme de ce demon de Cour que de celuy que S. Iaques Euesque de Nisibie exorcisoit autrefois dans vne petite ville de son Diocese nommée Pizi: Le plus grand déplaisir qu'il luy pouuoit faire c'est de luy commander par le Dieu viuant de se tenir en repos & de n'agiter point si importunement le corps qu'il possédoit, & l'histoire raporte qu'il fut tellement lassé de ce repos contraint, qu'il deslogea: le mesme est arriué à saint Charles Borromée sur le mont des Alpes.

Quoy de plus remuant que Mazarin: le repos le lasse; la tranquillité l'ennuye; le calme le met en peine: il n'ayme que les tempestes; il vit dans les orages; il ne trouue point de plus bel air que celuy de la confusion & du desordre: ie pense qu'il ne faudroit pour nous en defaire, que l'obliger de ne se remuer poins; & de ne faire point remuer la Reyne qu'il possède, par ses inspirations & par ses conseils.

Mais comment est-ce que ce demon Sicilien a peu s'em-
 parer de la meilleure Princeſſe du monde, & la poſſeder
 avec tant de maiſtriſe, qu'elle ne puiſſe plus recevoir de
 branle que de ſes mouvemens, & qu'elle ne ſe conduiſe
 plus que par les boutades & les ſaillies de ce grand mobile
 de tous ſes deſſeins.

On a remarqué dans les poſſeſſions de l'ancien que
 du nouveau Teſtament, que les demons ne ſe ſont jamais
 emparez que des ſimples: & la raiſon que S. Thomas en
 allegue, c'eſt qu'il trouvent moins de reſiſtance dans ces
 eſprits; plus de facilité pour eſtre renuerſez; & qu'outre
 cela en les eleuant à des actions qui ne ſont pas du com-
 mun, ils ſont plus en eſtat de faire recevoir la creance de la
 poſſeſſion.

A la naiſſance du monde, le ſerpent poſſedé du demon,
 n'entreprit pas d'abord d'attenter à la fidelité d'Adam; Il
 attaqua la femme, par ce qu'il ſçauoit qu'elle eſtoit plus
 foible; & luy renuerſant l'imagination par les fauſſes idées
 qu'il luy donnoit, il en fit l'inſtrument du deſſein qu'il auoit
 de faire broncher le plus ferme de tous les hommes.

Le bonheur du Mazarin c'eſt d'auoir rencontré vne fem-
 me auprès du timon de l'Eſtat: la ſimplicité qui eſt inſepa-
 rable d'avec le ſexe, à donné toute ſorte de priſe aux ſou-
 pleſſes de ce demon; & ſes deſguiſemens n'ont triomphé de
 cet eſprit, que par ce que les regardant avec la ſimplicité,
 qu'iluy eſt naturelle, il n'a pas peu en reconnoiſtre l'artifice

Cette ſimplicité que ce lutin politique a rencontré en la
 Reyne, l'a mis en eſtat d'y pouuoir ſoper ce que les de-
 mons operent dans les poſſedez, c'eſt à dire d'y renuerſer
 ſon imagination par des apparences trompeuſes; d'y trou-
 bler l'eſprit par des confuſions artificieusement meſſées;
 d'y eſbranler le iugement par des mauuais principes, d'y
 deſbaucher ou eſgarer tous les ſens par des faux objets, qui
 la ſont agir avec des violences, que nos reſpects nous ſont
 encor regarder avec plus de pitié que d'indignation; &
 pour conclure en vn mot de la fuire agir & contre ſes incli-
 nations particulieres, & contre les ſemences de la raiſon.

Pour renuerſer ſon imagination, il luy fait voir contre toutes les maximes du monde qu'il eſt de ſon authorité de ne relacher jamais : il luy depeint cette authorité avec tant de deſguiſemens qu'il en fait vn beau phantoſme, dont il charme autant qu'il effarouche cette pauvre imagination : pour troubler ſon eſprit; il luy fait naiſtre mille labirintes & mille conjoinctures d'Eſtat entremêlées de tant d'embarras, qu'elle eſt comme neceſſitée de ſe reposer de tous leurs demêſlés ſur ſa ſeulle conduite : Il ébranle ſon iugement par les mauuais principes qu'il luy donne, qu'il ne faut point ſe ſoucier de ce qu'on dit, qu'il ſe faut faire moins aimer que craindre; & que pour regner avec aſſurance, il faut reduire ſes ſujets iuſqu'à n'en pouuoir plus : Il débauche & égare tous le ſens pour les faux objets, comme quand il luy fait regarder M. le Prince comme vn ſeditieux, les Parlements comme des republicains, & les peuples comme des rebelles.

Faut-il ſ'eſtonner ſi la poſſedant avec ce grand Empire, il l'a fait agir avec tant de violence : La premiere ou la ſeule marque qu'on a pour connoiſtre la verité & l'infailibilité de la poſſeſſion eſt quand on voit que le poſſedé ſ'eſleue à des actions qui ne ſont pas de la portée d'vn homme; & qui témoignent par cet éleuation ou de forces du corps, ou de lumieres d'eſprit, qu'il faut neceſſairement que les reſſorts en ſoient eſtrangers.

Les deſordres del'Eſtat n'eſtonnent point la Reyne; les deſolations publiques ne luy ſont point de pitié; le torrent des crimes qui ſe commettent tous les iours n'arreſte point celuy de ſes vengeanceſ. Le trone de ſon fils branle ſans qu'elle en ſoit eſmeüe, l'eſclat de ſa Couronne ſe flectit ſans qu'elle en paliſſe; ſon Eſtat & ſon patrimoine ſont embravez dans les quatre coings & dans le milieu ſans qu'elle ſ'en eſtonne : que doit-on conclure de là, ſi ce n'eſt que toutes ces actions & tous ces ſentimens, eſtant contraires aux inclinations d'vne femme & d'vne mere, il faut neceſſairement, qu'elle ſoit poſſedée par quelque uiſſance eſtrangere, & qu'elle n'agiſſe que par les mouuements de ce mauuais eſprit qui la poſſede.

Ainſi n'accuſons point la Reyne; tout ce qu'on voit n'eſt point d'elle; ſes inclinations ſont deſbauchées, ſes ſentimens ſont violentez, ſon imagination eſt renuerſée, ſon eſprit eſt troublé, ſon iugement eſt ébranlé, ſes ſens ſont tous effarez, enfin elle eſt

possédée par le Mazarin : Pour les exorcismes il n'en faut point d'autres, que ceux qu'on appelle les raisons des Roys & qu'on trouuera dans l'artillerie de l'Arsenal.

II. La premiere fausseté causée par les delires de cette possession, c'est de dire que l'autorité du Roy est engagée à la protection du C. Mazarin. O le plus pitoyable de tous les aveuglemens, & la plus horribles de toutes les insensibilitez.

Qu'est-ce que l'autorité du Roy : N'est-ce pas vn pouuoir absolu, que tous les sujets luy ont deféré, pour le mettre en estat de conseruer leurs loys, & de regler leur police : N'est-ce pas vne indépendance dans laquelle tous les peuples l'ont placé, pour en faire l'arbitre souverain de tous leurs differens, & comme l'économe de toute leur politique : cela ne se conteste point.

Traian disoit à son Colonel des Gardes en luy donnant son espée : prends dit-il ce fer pour t'en seruir contre mes ennemys, c'est à dire contre les ennemys de l'Estat; mais aussi ne manque pas de le dégainer contre moy mesme, si ie venois à m'escarter du deuoir qui m'attache & me sousmet à l'observation des loix.

Cette generosité du plus illustre, du plus vaillant, & du plus souverain de tous les Empereurs, tesmoigne que les Monarques quoy qu'indépendants sont sujets à faire valoir les loix pour la police des Estats : & qu'à mesme temps qu'ils commencent de secouer le ioug de cette soumission, ils dispensent leurs vassaux de cette obeissance qu'ils ne leur doient qu'à condition qu'ils s'en rendront dignes par l'attachement qu'ils auront pour tout ce qui concerne le bien public.

L'autorité du Roy, dit-on, est engagée à la protection du Mazarin? en vertu de quoy? est-ce que l'observation inuiolable des loix dépend de la conseruation du Mazarin? est-ce que le repos des peuples ne peut estre affermy que par la subsistance de ce Ministre? est-ce que le bien public est attaché au reestablissement de ce particulier? est-ce que le Roy ne peut estre esclairé que par le conseil & par les lumieres de ce beau personnage: si cela est, l'autorité du Roy est engagée à la protection du Mazarin.

Mais

Mais les loix ne sont dans le déreglement que depuis que Mazarin est dans l'autorité: le repos des peuples n'est trauerfé que depuis que cét estranger est le Ministre de leur Estat: le bien public n'est dans la décadence, que depuis que ce mauuais Ministre est dans l'éleuation: Et le Roy n'est esleué dans vne ignorance de toutes les affaires d'Estat, que par ce que ce Sicilien a eu l'intendance de sa conduite.

Ainsi loin d'opiniastres à sa conseruation, par le faux pretexte de soustenir l'autorité du Roy, comme la possedée pretend par les sentimens de celuy qui la possede, disons plustost, & disons-le sans crainte d'estre censuré par la Cour, que c'est en vouloir directement à l'autorité du Roy, que de songer au restablissement de cette peste d'Estat, & que si la Cour auoit l'autorité du Roy dans le cœur, comme elle l'a dans la bouche, elle vniroit bié tost ses interests à ceux de Messieurs les Princes pour faire vuidier l'Estat & au Mazarin, & aux Mazarins.

III. Le possesseur ny la possedée ne seront pas de mon sentiment dans la proposition que j'auance, pour faire voir que les inclinations generales des peuples sont preferables aux inclinations particulieres de S. M. parce que c'est encor vn surcroist de raisonnement qui détruira cette necessité pretendüe du restablissement de Mazarin & qui fera voir outre cele, qu'on ne peut le restablir que sur les ruines de l'autorité du Roy: raisonnons à l'épreuue.

Le deuoir qui soumet les Roys à rendre iustice aux peuples, est antérieur à celuy qui soumet les peuples à l'obeissance des Roys: & puis que les peuples ne se sont soumis qu'avec cette condition, il faut necessairement conclurre que leur dépendance n'est que le moyen pour arriuer à la fin, qui n'est autre que la dispensation de cette iustice, laquelle les sujets peuuent exiger de leur Roy avec autant de droit qu'il a pouuoir luy mesme d'en exiger del'obeissance: Qui peut y repliquer?

Puis que le Roy ne peut exiger l'obeïssance des peuples qu'en leur rendant iustice, il est aisé à voir que le deuoir de rendre iustice est preferable à celuy d'exiger du respect, & que le Roy ne pouuant pretendre d'estre honoré de ses peuples qu'à mesure qu'il les aymera, il faut premierement qu'il commence de les aimer, pour leur bailler la regle du respect & de l'obeïssance qu'il en desire. Ce raisonnement ne peut estre contredit que par les fols.

Le poursuis, & pour encherir encore par dessus tout ce que ie viens d'auancer, ie soustiens qu'un Roy qui aime ce que ses peuples haïssent generalement: & qui haït ce que ses peuples aiment, renonce au premier & à l'unique de tous ses deuoirs qui est celuy de rendre iustice à ses peuples. Si j'appuyois le Duc d'Espernon malgré la haine des Prouençaux, disoit Henry IV. pour en fauoriser vn seul, j'en disgracierois cent mille: & ie signalerois vn coup de faueur par vn grand coup d'iniustice.

Lors que les Francs à la naissance de la Monarchie, esleuerent Pharamond sur vn bouclier, pour en faire leur Souuerain: n'est-il pas vray qu'ils ne se fussent pas imposé le ioug de sa seruitude, s'ils eussent creu qu'il eut deu faire de l'objet de leur affection, celuy de son indignation? & au contraire: & n'est-il pas encor vray que c'estoit encor moins le dessein de Pharamond; & qu'il sçauoit fort bien qu'on ne le iugeoit capable de commander aux autres, que parce qu'on croyoit qu'il ne seroit pas assez lasche pour faire preualoir ses inclinations particulieres au preiudice de toutes les generales: tout homme raisonnable ne resistera point à ce sens cōmun.

Le premier des deuoirs d'un homme qui commande, c'est de se rendre complaisant, & de forcer mesmes ses plus puissantes inclinations, lors qu'elles ne sont point sympathiques avec les generales. Cela n'est que trop raisonnable: quoy, faudroit-il donc que tous les sujets vé-

cussent dans des violences particulieres, pour laisser à leur souverain la liberté d'aymer au gré de ses seuls caprices? si cela estoit iuste il n'y auroit point de tyrannie. Car peut-il estre de plus grande tyrannie que d'estre obligé d'aymer ce qu'on hait, & de haïr ce qu'on aime naturellement.

Titre, que la douceur du gouvernement fit surnommer les delices du genre humain, ne faisoit iamais publier aucun Edit Imperial, qu'il n'eust premier sceu, par le bruit qu'il en faisoit retentir, pour esprouver la sincerité de l'affection des peuples, qu'il en seroit receu sans aucune sorte de resistance, & avec l'aprobation generale de tous ses sujets.

L'Empereur Adrian disgracia vn certain nommé Similis parce qu'il estoit hay des habitans du Pelore, où il passa lors que la curiosité de voir l'Orient du Soleil qui paroist du Mont-Gibel en forme d'un Arc-en-Ciel, le fit entrer dans la Sicile. Et Charles le bien aimé ne resmouvoit iamais de plus forte impatience, que celle de sçavoir si ses peuples auoient sujet de ne l'aymer point.

Ceux qui on leu le Ciceron des Chrestiens, y pouuent auoir remarqué les paroles de douceur dont ce bel esprit entretenoit incessamment son cher Crispe fils de Constantin. *Exige semper amoris priuati mensuram: ad publicam amissim: ama te in omnibus & omnes in te; de mentis infania est id fouere blandius quod omnes auersantur. Sape cum omnibus, nunquam desipies, Ut ameris ama, si ce sont des paroles de laict, ce sont aussi des paroles de Laënce.*

Tous ces exemples accompagnés de tous ces raisonnements font voir que la haine ou l'amour des peuples, doit estre la regle de la haine ou de l'amour des Roys, & que les Souuerains qui ne sont point tyrans doiuent moins regarder ce qui les choque, que ce qui choque l'inclination generale de leurs peuples. Je dis l'inclination generale, parce que des particuliers pourroient s'engager par un esprit de reuolte, avec laquelle le Roy ne pourroit sim-

boliser sans choquer tout le general de l'Estat.

Au reste, est-il rien au monde qui soit davantage contre le sens commun, que d'aymer ce que tout le monde hait, & de hayr ce que tout le monde ayme; & n'est-il pas vray que le monde n'auroit iamais veu des tyrans, si les Monarques n'eussent eu des inclinations particulieres, au preiudice des inclinations generales de tous leurs peuples.

Tout ce raisonnement qui ne souffre point de replique, n'est pas fort à l'avantage du Mazarin. Toute la France le hait: c'est sans conteste; la Reyne l'ayme: mais elle en est possedée: le Roy le tolere: mais que fait il ce qu'il fait: s'il connoissoit la valeur de l'objet de ses affections, il le hayroit plus que la mort: & quād biē il l'aymeroit dans cette connoissance, qu'il est l'objet de la haine generale de tout le monde, on ne seroit pas pour cela obligé d'interrompre les poursuites qu'on fait à present pour en dessemparer l'Estat, parce que les Souverains ne peuvent iamais proteger ceux qui sont protegés au des-advantage des peuples.

IV. Le possesseur & la possedée ne donneront pas leurs mains à cette proposition: mais ils ont beau s'opiniasttrer à la dementir, la verité en est indisputable, & si les loix de l'Estat ne peuvent estre violées qu'avec sacrilege, Il est vray sans contredit que les volontez contraires à celle des Princes, des Parlemens & des peuples vnīs, ne sont pas les volontez du Roy. Et que par consequent il faut estre imposteur enragé pour soutenir que le Roy soustient le C. Mazarin, pendant que les Princes les Parlemens, & les peuples, conspirent vnanimement pour le faire déchoir du faiste des grandeurs où il s'est esleué par le Ministère de l'iniustice.

La premiere preuue sur laquelle i'establis cette proposition, c'est l'impossibilité avec laquelle ie soustiens, que les volontez cōtraires à celles des Princes, des Parlemens & des peuples, ne sont pas les volontés du Roy:

parce

parce que le Roy ne peut pas auoir des volontés contraires à celles des Princes, des Parlemens, & des peuples vnis: vne raison à l'espreuue.

Le Roy ne peut point auoir des volontés contraires au bien de son Estat, ou s'il en a, l'Estat n'est pas obligé de se rendre complaisant à leur execution, parce que le Roy n'est Roy que pour porter preferablement à tous autres les interests de l'Estat; qui peut repartir à ce discours?

Cependant il ne faut point douter que les Roys auroient des volontez contraires au bien de l'Estat, si les Roys auoient des volontez contraires à celles des Princes, des Parlemens & des peuples: Parce que l'Estat n'est rien autre chose que les Princes, les Parlemens, & les peuples vnis. Il ne faut donc point douter que les volontez contraires à celles des Princes, des Parlemens & des peuples vnis, ne soient contraires à celles des Roys, puis que les Roys n'en peuuent point auoir de contraires au bien de l'Estat, qui n'est autre chose que les Princes, les Parlemens, & les peuples vnis. Grande quivoudra, ce raisonnement est sans repliche.

Le dis bien encore dauantage pour encherir par dessus toutes les propositions que ie viens d'auancer, que non seulement les volontez contraires à celles des Princes, des Parlemens & des peuples. ne sont pas les volontés du Roy, Mais que mesme, selon les loix de l'Estat, on ne doit point receuoir aucune volonté pour la veritable volonté du Roy, à moins qu'elle ne soit conforme & verifiée par celle des Princes, des Parlemens, & des peuples. Ceux qui sçauent les loix de l'Estat ne contrediront point à cette verité.

Poussons encor ce raisonnement pour en donner de reste aux plus opiniastrs: qu'elle est la sciëce des Roys? c'est la science du gouuernement ou l'art de regner: le moyen de bien regner ou de bien gouuerner vn Estat, c'est de n'agir iamais par le principe d'aucune de ses pas.

sions; c'est d'adjuſter toute ſa conduite ſur es regles du ſens commun; c'eſt de ne s'aheurter iamais à des ſentimens particuliers; c'eſt de n'emprunter iamais ſes motifs d'aucun propre intereſt; c'eſt de ſonder ſes inclinations generales; c'eſt enfin de ne rien entreprendre qui choque le general de ceux qui ſont dans la ſubiection.

Il eſt conſtant qu'un Roy, dont les volontez ſeroient contraires à celles de ſes Princes, de ſes Parlemens, & de ſes peuples, choqueroient tous les principes du gouvernement; & par conſequent il eſt vray de dire que les volontez qui ſont contraires à celles des Princes des Parlemens & des peuples, ne ſont pas les volontez du Roy. Si l'exiſtence de Dieu eſtoit auſſi viſible, il ne faudroit plus la mettre dans les articles de foy.

Argumentons maintenant contre le Mazarin, qui pretend s'eſtre reſſably par les ordres expres de l'authotiré du Roy. Le Roy dit-il le veut: & cependant les Princes, les Parlemens, & les peuples, c'eſt à dire tout l'Eſtat, ne le veut point: Il ny à donc point de volontez, du Roy qui ſe ſoient declares pour luy, puis que le Roy ne peut point auoir des volontez contraires à celles des Princes, des Parlemens & des peuples. Si le Mazarin l'emporte par la voye du fer ayans la force il aura la iuſtice de ſon coſté, parce qu'il pourra faire iuſtifier meſme les plus deteſtables attentats,

Mais où les principes de la raiſon ſont faux, où il eſt infaillible, que quoy qu'il eſt de ſon coſté la perſonne, il n'a pas les volontez du Roy, parce que les volontez du Roy ne pouuant eſtre contraires à celles de l'Eſtat, & celles de l'Eſtat n'eſtant autres que celles des Princes, des Parlemens, & des peuples, il ſ'enſuit éuidemment que les volontez des Princes, des Parlemens & des peuples eſtans contre luy, il ne ſçauroit auoir pour luy les volontez du Roy.

Vn Roy, (dit Plutarque parlant à ſon diſciple Trajan,) peut tout ce qu'il veut, pourueu qu'il ne veuille que ce qu'il

peut: les Souuerains sont indépendans, pourueu qu'ils soient soumis à la dépendance du sens commun. Les Monarques gouvernent sans Pair, pourueu que la deferance les rende Aristocratiques par la soumission qu'ils doivent aux Conseils des Grands de leur Estat. Vn Roy qui veut que son caprice soit absolu, ne veut rien, parce qu'il ne veut pas ce qu'il faut vouloir.

Si Neron ne se fust attaché à son seul caprice, il n'eust pas pris plaisir à s'enfermer dans vne tour de verre pour voir l'embrasement de sa patrie. Si Herode eut suiuy le conseil de son Estat il n'eut pas fait poignarder les plus aparants de son Royaume, comme il fit à dessein de faire pleurer sa mort. Les atachements aux volontez particulieres font les tyrans; pour viure en Roy & en veritable Monarque, il faut entierement conformer ses volontez à celles du public, & ne vouloir rien que ce qui sera generalmente approuué de tout le monde.

Si nostre ieune Monarque n'estoit tyrannisé par l'Empire que le Mazarin s'est aquis sur son esprit; si ses inclinations Royales & heroïques, n'estoiēt violentées par des impressions estrangeres; si sa simplicité n'estoit surprise par des impostures & des artifices, que son âge met encor au dessus de sa connoissance; ie ne doute pas qu'il ne fuiuit la pante de tout son Estat, & qu'il ne symbolisast entierement, comme il le doit, avec les volontez de ses Princes, de ses Parlemens & de ses peuples, pour extirper à iamais toute la mal-heureuse engeance des Mazarins.

Mais n'agissant que par des impressions estrangeres, nous serions criminels si nous auions la hardiesse d'inuectiuer contre sa conduite: & puis que nous sçauons que toutes ses inclinations sont captiues, & que tous ses mouuemens veritablement Monarchiques sont enchainez, nous n'auons qu'à le regarder sous ce honteux esclavage avec compassion, pour nous inciter à l'en garentir, en se-

[50a]

16

condant la vigueur de nos Princes, avec vn courage di-
gne de leur imitation, & vne generosité qui ne déroge
point à celle de nos ancestres.

FIN.

